

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Médecins, résidents, employés, stagiaires et bénévoles du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 8 mai 2020

OBJET : Rappel important sur les mesures d'hygiène et sur la distanciation sociale dans notre établissement

Considérant l'importance de l'application des mesures d'hygiène des mains et du port du masque ainsi que de la distanciation sociale (deux mètres) par les médecins et le personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches, de la reprise des activités cliniques dans nos hôpitaux qui aura lieu dès la semaine prochaine et du déconfinement de la population, nous croyons nécessaire de rappeler ces mesures et d'énoncer de nouvelles consignes pour les faire appliquer.

Une équipe composée de membres de la Direction des soins infirmiers et de la Direction des services techniques s'est rendue dans tous les hôpitaux du CISSS de Chaudière-Appalaches pour voir comment les mesures sont appliquées (dans les salles de pause, les salles d'attente, la cafétéria, les lieux extérieurs, etc.) afin de proposer des ajustements pour permettre à tous de les respecter.

C'est ainsi que vous verrez apparaître dans les hôpitaux, au cours des prochains jours, de nouveaux affichages et indications sur les murs, des pastilles ou autres éléments sur les planchers et les tables et remarquerez que des chaises ou autres ameublements seront déplacés ou retirés. Ces mesures seront également appliquées dans les CLSC, les CHSLD et les autres installations de l'établissement dans les prochains jours et semaines.

De nouvelles consignes seront données, entre autres (voir annexe) :

1. Pour vos lieux de travail (de votre arrivée à votre départ);
2. Pour les cafétérias, les salles à manger ou de repos;
3. Pour les ascenseurs;
4. Pour les salles de réunion.

Un nouveau visuel sera diffusé pour vous rappeler les mesures et les consignes.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour respecter et faire respecter les mesures d'hygiène et le principe de distanciation sociale. En tant qu'employés du réseau de la santé, nous devons donner l'exemple.



La Direction générale

Contenu et diffusion approuvés par : Daniel Paré, président-directeur général

Annexe – Consignes

1. Pendant votre journée de travail :

- a) conservez la distance de deux mètres avec vos collègues :
 - à l'arrivée;
 - à la sortie;
 - dans le stationnement;
 - pendant les pauses;
 - lorsque vous discutez avec une personne dans un bureau, dans un couloir ou près d'un photocopieur.
- b) lavez vos mains à l'entrée et à la sortie et lorsque vous circulez dans votre installation;
- c) respectez les quatre moments de l'hygiène des mains lors des soins aux patients;
- d) désinfectez vos surfaces de travail.

2. Pour les cafétérias ou les salles à manger sur les unités/services :

- idéalement ne plus se rendre à la cafétéria ou à la salle à manger;
- apportez votre repas;
- mangez votre repas à votre bureau, si possible;
- si vous utilisez la cafétéria :
 - se laver les mains à l'entrée et à la sortie de la cafétéria;
 - gardez la distance de deux mètres entre chaque personne (file d'attente et table);
 - ne pas déplacer l'ameublement (tables et chaises);
 - mangez à des heures où il y a moins d'affluence.
- si vous utilisez des tables à l'extérieur (table de pique-nique ou autre), respectez la distance de deux mètres entre chaque personne et suivez les consignes indiquées.

3. Pour les ascenseurs :

- idéalement prendre l'escalier, si c'est possible;
- respectez le nombre de personnes autorisées dans l'ascenseur en suivant les consignes indiquées sur l'affiche près de l'ascenseur.

4. Pour les salles de réunion :

- encouragez les réunions par visioconférence ou conférence téléphonique;
- respectez le nombre de personnes autorisées dans la salle;
- lavez vos mains avant et après la réunion;
- respectez la distance de deux mètres entre chaque personne;
- ne pas déplacer l'ameublement (tables et chaises).